

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 9 mai 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### **PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, Conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, Conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
M. Simon Rivard, commandant du poste de quartier 12 du Service de police  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste de quartier 22 du Service de police  
M. Fredy Enrique Alzate Posada, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure**  
- 993, rue de la Commune Ouest (40.09) – Aucune intervention

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 463, rue Sainte-Catherine Ouest (40.10) – Aucune intervention
- 1472 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest (40.11) – Intervention de Samuel Vanzin
- 1411, rue Atateken (40.12) – Intervention de Ludvic Moquin-Beaudry

---

**CA23 240140**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mai 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

## **Période de questions du public**

### Nom du demandeur et objet de la question

16 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 29 questions ont été lues

Mélina Dorléans

- communications sur les mesures d'apaisement de la circulation

Carl St-Denis

- piétonnisation du Village et du Quartier latin

Jean Logan

- sécurisation autour de l'école Champlain

Sylvain Roy

- Loi 67 / référendum dans le district de Saint-Jacques

Ludvic Moquin-Beaudry

- ligne d'autobus 10 / apaisement de la circulation dans le district de Saint-Jacques

Mathieu Dufour

- apaisement de la circulation sur la rue Parthenais

Yves Bernard

- apaisement de la circulation sur la rue Parthenais

-----

## **CA23 240141**

### **Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 21, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1232678007

---

Nom du demandeur et objet de la question

Christopher McCray  
- sécurisation de la rue Ontario

Robert Hajaly  
- tour 6 de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants / logement social dans le district de Peter-McGill

François Desaulniers  
- aménagement de la rue Larivière

Denis Roy  
- changement de direction de la rue Parthenais

Sylvain Pépin  
- itinérance / cohabitation sociale entre les gens en état d'itinérance et les domiciliés

Samuel Vanzin  
- règlement sur la métropole mixte (point 40.08 de l'ordre du jour)

Daniel Pelletier  
- changement de direction de la rue Parthenais

Gale Pettus  
- apaisement des artères principales

Lei Li  
- borne de recharge électrique

Absence momentanée de madame la Mairesse

Christophe Grandjean

- mesures d'apaisement de la circulation

Gentiane Barbin

- hauteur des dos d'âne

Alexis Lepage

- mesures d'apaisement de la circulation

Lise Geffray

- mesures d'apaisement de la circulation

Paul Racette

- mesures d'apaisement de la circulation dans la rue Hochelaga

Albert Bourassa

- mesures d'apaisement de la circulation dans la rue Ontario

Sébastien Le Maréchal

- église Saint-Eusèbe

Gwenaëlle Lelu

- apaisement de la circulation dans Centre-Sud

Raphaëlle Groulx

- apaisement de la circulation rue Fullum / aménagement de la rue

Heid Miller

- circulation dans la rue Ontario, entre les rues Saint-Hubert et De Lorimier

Thierry Zambo

- circulation sur la rue Ontario, entre les rues De Lorimier et Berri

Maude Landreville

- impacts de la fermeture du tunnel L-H-Lafontaine

Marie-Pier Diné

- actions de la Ville quant aux inondations (1451, rue Parthenais)

Retour de madame la Mairesse

André Querry

- escouade mobilité - Dépôt de photographies

Murielle Laperrière

- péage pour l'utilisation en solo du pont Jacques-Cartier

Jean-Sébastien Mercier

- itinérance au métro Papineau

Sylvain Émard

- Église Saint-Eusèbe

Maria Teresa Calderon

- congestion dans la rue Fullum

Carl Huard

- consommateurs de drogue et itinérance

Renaud Antoine

- consommateurs de drogue et itinérance

Olivier Vallerand

- rapport d'inondation de septembre 2022

Isabelle Vézina

- aménagement et mobilité des personnes âgées

Geneviève Gingras

- passage piétonnier sur la rue de Rouen

François-Xavier Quintal

- compte-rendu de débordement d'égout

Simon Parker

- circulation sur la rue aux abords du pont

David Rousseau

- prix des vignettes annuelles

Karim Kammah

- ouverture d'une voie dans la rue Ontario Est

Yves Bernard

- reconfiguration des rues Fullum, de Rouen, Parthenais et Larivière

Jocelyne Cantara Desjardins

- consultation publique sur l'aménagement de la rue Larivière, à l'angle de la rue De Lorimier

-----

La mairesse suppléante déclare la période de questions du public terminée à 20 h 52.  
Toutes les personnes inscrites ayant été entendues

---

### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

---

### **CA23 240142**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA23 240143**

#### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif tenue le 13 avril 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678025

---

### **CA23 240144**

#### **Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678026

---

### **CA23 240145**

#### **Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 avril 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin



De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1232678027

---

### **CA23 240146**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 1<sup>er</sup> mai 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1232678028

---

### **CA23 240147**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.135**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.135 intitulé « Règlement modifiant le

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les clôtures (CA-24-225) afin de revoir les dispositions des unités de paysage ».

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1237135002

---

### **CA23 240148**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA23 240149**

**Accorder un contrat à Nordikeau inc., pour l'exploitation et l'entretien des fontaines situées au square Viger et au square Phillips, pour une période de 37 mois avec 2 options de renouvellement - Autoriser une dépense totale de 444 545,13\$, taxes et contingence incluses - Appel d'offres public VMP-23-005 – 4 soumissionnaires**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Nordikeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exploitation et l'entretien des fontaines situées au square Viger et au square Phillips, pour une période de 37 mois avec deux options de renouvellement, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 404 131,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-005;

D'autoriser une dépense de 40 413,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1238220001

---

### **CA23 240150**

**Approuver la convention modifiée avec la société de développement commercial Quartier Latin dans le cadre du projet de Promotions commerciales sous-poste Foires commerciales dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de minorer la contribution de 8 827,05 \$ faisant passer le montant total de la contribution de 143 913 \$ à 135 085,95 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240177 adoptée à sa séance du 10 mai 2022, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2022, avec deux Sociétés de développement commercial (SDC) pour la réalisation de 12 projets dans le cadre du programme de développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accordé une contribution totale de 506 413 \$;

Attendu que la contribution financière octroyée à la société de développement commercial du Quartier latin n'a pas été utilisée dans son intégralité;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention modifiée avec la société de développement commercial Quartier Latin relativement au projet de Promotions commerciales sous-poste Foires

commerciales dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 8 827,05 \$ en raison d'un projet ayant connu des modifications et d'un budget non dépensé dans son intégralité, ni tel que prévu, minorant le montant total de la contribution de 143 913 \$ à 135 085,95 \$ .

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1239705006

---

### **CA23 240151**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Société culturelle « Les Survenants » afin d'opérer, d'animer et d'entretenir le Café Viger pour un projet pilote d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 70 000 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin - Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Société culturelle « Les Survenants », pour une durée d'un an, à compter du 10 mai 2023, des locaux établis au 420, avenue Viger Est à Montréal**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense maximale de 70 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Société culturelle « Les Survenants » afin d'opérer, d'animer et d'entretenir le Café Viger pour un projet pilote d'une durée d'un an;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'accorder à cette fin, un contrat de gré à gré à l'OBNL Société culturelle « Les Survenants » au montant de 70 000 \$, taxes incluses;

D'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Société culturelle « Les Survenants », pour une durée d'un an, à compter du 10 mai 2023, des locaux établis au 420, avenue Viger Est à Montréal;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1239853001

---

### **CA23 240152**

**Approuver un projet d'acte par lequel 9230-5929 Québec inc. constitue, par destination du propriétaire, entre les lots 6 387 666 (Immeuble 1) et 6 387 667 (Immeuble 2), une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et une servitude réelle et perpétuelle de passage dans le cadre du PPCMOI adopté par la résolution CA21 240126 - Autoriser la Ville à intervenir dans l'acte de servitude**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver un projet d'acte par lequel 9230-5929 Québec inc. constitue, par destination du propriétaire, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction sur une parcelle de terrain située entre les lots 6 387 666 (Immeuble 1) et 6 387 667 (Immeuble 2) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, le 30 août 2022, sous sa minute 7998, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte soumis;

D'approuver un projet d'acte par lequel 9230-5929 Québec inc. constitue, par destination du propriétaire, une servitude réelle et perpétuelle de passage sur la partie des lots 6 387 666 (Immeuble 1) et 6 387 667 (Immeuble 2) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, le 30 août 2022, sous sa minute 7998, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte soumis;

D'autoriser la Ville à intervenir dans l'acte de servitude afin d'éviter que lesdites servitudes ne soient modifiées ni annulées sans avoir obtenu au préalable son consentement écrit.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1236255001

---

### **CA23 240153**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 13 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Aide aux Trans du Québec (ATQ);
- 3 000 \$ à Carrefour solidaire - Centre communautaire d'alimentation;
- 4 000 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 3 000 \$ au Comité social Centre-Sud.

D'imputer cette dépense totale de 13 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1230175004

---

## **CA23 240154**

**Réduire de 3 632 \$ la contribution octroyée à L'Accueil Bonneau pour services non rendus dans le cadre du programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine du Service de l'inclusion et de la diversité sociale de la Ville de Montréal, minorant ainsi la contribution totale de 25 000 \$ à 21 368 \$ - Approuver l'addendum à cet effet**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240260 adoptée à sa séance du 5 juillet 2022, approuvé la convention, se terminant le 30 septembre 2022, avec l'Accueil Bonneau pour le projet L'art de la cohabitation par le changement de regard dans l'arrondissement de Ville-Marie et accordé une contribution totale de 25 000 \$;

Attendu que l'organisme ne serait pas en mesure de réaliser les engagements prévus à la convention;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver l'addendum à la convention afin de réduire de 3 632 \$ la contribution totalisant 25 000 \$ octroyée à L'Accueil Bonneau pour services non rendus dans le cadre du programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine du Service de l'inclusion et de la diversité sociale de la Ville de Montréal, minorant ainsi la contribution totale de 25 000 \$ à 21 368 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1235377001

---

### **CA23 240155**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec l'organisme MURAL pour la réalisation d'une murale pour la saison 2023 et accorder une contribution totale de 12 500 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec MURAL pour la réalisation d'une murale pour la saison 2023;

D'accorder à cette fin, une contribution de 12 500 \$;

D'imputer cette dépense totale de 12 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1239051002

---

### **CA23 240156**

**Autoriser une affectation de surplus de 426 000 \$ et approuver la convention, se terminant le 30 novembre 2023, avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) pour bonifier la sécurité du secteur de la place Emilie-Gamelin et pour le déploiement d'un projet de piétonnisation pour la saison estivale 2023 (rue Sainte-Catherine E, devant Jardins Gamelin), dans le cadre de la stratégie du Village, et accorder, à cette fin, un contribution totale de 426 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 novembre 2023, avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) dans le cadre du plan d'action de la cellule de crise;



D'autoriser une affectation de surplus de 426 000 \$ et accorder une contribution financière totale de ce même montant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1239678002

---

### **CA23 240157**

**Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'aménagement paysager, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM), dans la rue Berthier, de la rue de la Visitation à la rue Panet - Autoriser une dépense totale de 3 627 357,35 \$ taxes incluses (Contrat : 2 872 420,61 \$ + Contingences : 315 593,59 \$ + Incidences : 439 343,15 \$) - Appel d'offres public VMP-22-016 - 1 soumissionnaire**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense totale maximale de 3 627 357,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'accorder à Les Pavages CÉKA inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'aménagement paysager, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM), dans la rue Berthier, de la rue de la Visitation à la rue Panet, au prix de sa soumission révisée au montant de 2 872 420,61 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-22-016;

D'autoriser une dépense de 315 593,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 439 343,15 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1238965003

---

### **CA23 240158**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA23 240159**

#### **Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1232678029

---

### **CA23 240160**

**Autoriser une affectation de surplus de 3 358 562,62 \$, net de ristournes, pour la réalisation des activités prévues au « Plan d'action embellissement et propreté » pour les années 2024, 2025 et 2026 afin de maintenir l'entretien et la propreté de la place de la Paix, de la place De La Dauversière, de la place Norman-Bethune et plusieurs autres endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 358 562,62 \$, pour la réalisation des activités prévues au Plan d'action embellissement et propreté pour les années 2024, 2025 et 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1239311001

---

### **CA23 240161**

**Autoriser une affectation de surplus de 3 928 102 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté pour les années 2024, 2025 et 2026 pour le ramassage des paniers de rues et brigades de propreté manuelles dans le Quartier latin, le Vieux Montréal, le Village (la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine) et le Quartier Chinois**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 928 102 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté, pour les années 2024, 2025 et 2026 pour le ramassage des paniers de rues et brigades de propreté manuelles dans le Quartier latin, le Vieux Montréal, le Village (la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine) et le Quartier Chinois.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1238966006

---

### **CA23 240162**

**Autoriser une affectation de surplus totale de 1 305 000 \$ sur 3 ans pour la réalisation du programme « Propreté 2024-2026 » afin de financer les ententes de partenariat avec les organismes pour diverses opérations de nettoyage**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus totale de 1 305 000 \$ sur 3 ans pour la réalisation du programme Propreté 2024-2026 afin de financer les ententes de partenariat avec les organismes pour diverses opérations de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1238966005

---

### **CA23 240163**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

### **CA23 240164**

#### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023 par sa résolution CA23 240137;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de

l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023 par sa résolution CA23 240137;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le règlement CA-24-364 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-364  
1237135001

---

## CA23 240165

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 11 avril 2023 par sa résolution CA23 240136 et l'a soumis à une consultation publique le 26 avril 2023, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le règlement CA-24-282.137 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire et assujettir certaines constructions hors-toit projetées pour l'ensemble de ces immeubles d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-282.137  
1238398001

---

## **CA23 240166**

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 352 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 702 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 288 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des

panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 651 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 215 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 198 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1235907006

---

## **CA23 240167**

### **Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 12 mai au 30 décembre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 12 mai au 30 décembre 2023 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :



D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 703 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 289 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 652 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 199 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 216 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1237883009

---

## **CA23 240168**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'implanter un arrêt d'autobus pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 4 espaces de stationnement tarifés**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 353 afin d'implanter un arrêt d'autobus pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM) situé sur le côté nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College en retirant quatre espaces de stationnement tarifés numéros E495, E496, E497 et E498.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1235353002

---

### **CA23 240169**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de prohiber la circulation véhiculaire sur le tronçon de la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince, et d'y interdire le stationnement, et une ordonnance afin d'établir en voie piétonnière la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 354 afin de prohiber la circulation véhiculaire, sur le tronçon de la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince, et d'y interdire le stationnement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 355 afin d'établir en voie piétonnière, la Place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1235353001

---

**CA23 240170**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'implanter un arrêt d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue De La Gauchetière côté nord, à l'est de la rue Mansfield**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 356 afin d'implanter un arrêt d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), situé sur le côté nord de la rue De La Gauchetière, à l'est de la rue Mansfield, en retirant 6 espaces de stationnement tarifés K221 - K222 - K223 - K224 - K225 et K226.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1235914001

---

**CA23 240171**

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un bâtiment selon la procédure de hauteur conditionnelle pour le bâtiment situé au 1600, avenue De Lorimier (lots 1 729 192 et 2 431 423 du cadastre du Québec) conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Ancienne savonnerie Barsalou 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 1600, avenue De Lorimier (lots 1 729 192 et 2 431 423 du cadastre du Québec), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 5, 9, 21.8, 34, 34.1, 47, 58, 228 et 288 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur maximale, le recul d'une surhauteur, les constructions hors-toits, la définition du rez-de-chaussée, le calcul de la densité, le mode d'implantation et les usages autorisés;
  - b) occuper, transformer et agrandir le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans 14 à 17, 20 à 25, 28, 30 à 38, 43 à 47 et 49 à 57 réalisés par Neuf architectes estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 28 avril 2023;
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et l'emplacement de l'accès véhiculaire doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) la hauteur du bâtiment doit être conforme aux limites de hauteur du Plan d'urbanisme;
  - c) la demande de permis d'agrandissement de ce projet doit être accompagnée soit d'une promesse signée de cession d'une servitude de passage réelle et perpétuelle, en faveur de la Ville et à titre gratuit, affectant la partie du lot 1 729 192 identifiée « Emprise de la servitude » au plan 30 ou soit d'une promesse de cession signée, en faveur de la Ville et à titre gratuit de ladite partie du lot 1 729 192 afin d'aménager un passage public ou une voie publique, le tout selon les gabarits officiels de la Ville;
  - d) assujettir la délivrance de la demande de permis d'agrandissement au dépôt préalable d'une lettre de garantie, au montant de 638 870, 00 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions de conservation et de restauration du bâtiment existant identifié au plan 28 et devant être intégrés au projet de transformation visé par la présente autorisation;
  - e) la garantie monétaire visée par le paragraphe d. de l'article 2. doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que soient terminés les travaux visés par la présente autorisation; advenant que ces travaux n'aient été réalisés dans un délai de 60 mois suivant la demande de permis mentionnée au paragraphe c. de l'article 2, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
  - f) fournir, lors du dépôt d'une demande de permis d'agrandissement, en plus des documents requis par la réglementation, les documents suivants:

- i) un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales du bâtiment existant identifié au plan 28 visé par les travaux;
  - ii) dans le cas d'une demande visant des travaux comportant un étage situé à une hauteur supérieure à 35 m, un devis technique décrivant les mesures de protection du bâtiment existant identifié au plan 28, prises au moment des travaux d'excavation, de fondation et d'agrandissement les visant;
- g) en plus des éléments exclus du calcul de la superficie plancher d'un bâtiment mentionnés aux paragraphes 1°, 3° et 6° l'article 47 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un étage de la partie de bâtiment existant identifié au plan 28 situé sous le niveau du rez-de-chaussée tel qu'identifié au plan 38 peut être déduit de la densité s'il est occupé par un espace collectif intérieur accessible aux occupants du bâtiment.
- h) soumettre la demande de permis d'agrandissement relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), notamment les critères des sous-sections 2 à 4 de la section VI du chapitre I du titre II, en ajoutant les critères suivants :
- i) les critères des sous-sections 2 à 4 de la section VI du chapitre I du titre II de ce règlement;
  - ii) les matériaux doivent tendre à reprendre les matériaux du plan 49 et être de grande qualité, notamment les panneaux de couleur cuivre, le verre, le béton préfabriqué et un calibre d'aluminium qui permet d'assurer sa durabilité;
  - iii) les travaux visant le bâtiment existant identifié au plan 28 doivent tendre à reprendre les caractéristiques d'origine du bâtiment existant ou proposer des interventions contemporaines de qualité équivalente ou supérieure et à être réalisés conformément aux plans 14 à 17, 20 et 22 à 25;
  - iv) la composition du mur rideau ayant front sur l'avenue De Lorimier doit tendre à être d'une grande transparence;
- 3) D'assujettir l'entrée en vigueur de la présente autorisation à l'entrée en vigueur d'une modification du Plan d'urbanisme (04-047) visant à retirer l'affectation parc du site visé par la présente autorisation (GDD 1237303001).

- 4) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation ou d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 464  
1237303002

---

### **CA23 240172**

**Accorder des dérogations mineures relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques et d'une clôture pour le bâtiment projeté au 993, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (projet Haleco)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 369.1 et 588 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant et l'absence d'une clôture pour une aire de chargement, et ce, pour le bâtiment projeté au 993, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1236255003

### **CA23 240173**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle comportant des espaces de restauration extérieurs » dans les cours du bâtiment sis au 463, rue Sainte-Catherine Ouest conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle comportant des espaces de restauration extérieurs » dans les cours du bâtiment sis au 463, rue Sainte-Catherine Ouest conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :

- aucun affichage sur les bâtiments adjacents au site n'est autorisé;
- les clôtures doivent permettre de voir la place publique depuis la rue;
- le mobilier amovible doit être retiré entre la saison estivale 2023 et 2024;
- une demande d'ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) doit être déposée auprès de l'arrondissement pour les saisons estivales 2023 et 2024;
- l'exercice de l'usage mentionné dans la présente autorisation est limité à 24 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1238398002

---

**CA23 240174**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240175**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « maison de chambres » relativement à l'aménagement de chambres d'une maison de chambres dans la totalité du bâtiment situé aux 1472 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'exception des locaux situés au rez-de-chaussée, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « maison de chambres » prévu au paragraphe 1 de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement, relativement à l'aménagement de chambres d'une maison de chambres dans la totalité du bâtiment situé aux 1472 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'exception des locaux situés au rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1234869002



---

**CA23 240176**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » relativement à l'aménagement de logements aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du bâtiment situé au 1411, rue Atateken (1101, rue Sainte-Catherine Est), conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » prévu au paragraphe 1 de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement de logements aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du bâtiment situé au 1411, rue Atateken (1101, rue Sainte-Catherine Est), conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation à la condition d'aménager un local tampon aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages selon les recommandations de l'étude acoustique réalisée par VINACOUSTIK INC (février 2021) et selon les plans d'aménagement préparés par Jean-Pierre Lagacé, architecte, estampillés le 24 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1234869001

---

**CA23 240177**

**Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte des parcs et espaces verts à proximité du pont Jacques-Cartier - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption à une prochaine séance du conseil de la ville, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des parcs et espaces verts de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de retirer l'affectation « parc » des lots privés et d'ajouter cette affectation aux lots appartenant à la Ville de Montréal compris dans le site du parc des Faubourgs.

40.13 1237303001

---

## CA23 240178

### **Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de modifier la carte des parcs et espaces verts à proximité du pont Jacques-Cartier - Projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte des parcs et espaces verts de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de retirer l'affectation « parc » des lots privés et d'ajouter cette affectation aux lots appartenant à la Ville de Montréal compris dans le site du parc des Faubourgs;

De demander au conseil municipal d'adopter ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.13.1 1237303001

---

### **Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 6 juin 2023 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 02.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240182 lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2023

---